

Afrique du Nord et Moyen-Orient

Des migrations en quête d'une politique

Philippe Fargues

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE** 2006/4 **Hiver**, PAGES 1017 À 1029
ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

DOI 10.3917/pe.064.1017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-1017?lang=fr>



CAIRN · INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Afrique du Nord et Moyen-Orient : des migrations en quête d'une politique

Par **Philippe Fargues**

Philippe Fargues, professeur à l'Institut universitaire européen de Florence, dirige le Consortium euro-méditerranéen pour la recherche appliquée sur les migrations internationales au Robert Schuman Centre for Advanced Studies. Spécialiste des questions de population dans le monde musulman, il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages et de plus d'une centaine d'articles scientifiques.

La distinction pays émetteurs/pays récepteurs tend à s'effacer au sud de la Méditerranée. Si les pays pétroliers deviennent plus restrictifs vis-à-vis de l'immigration, nombre d'autres pays doivent se transformer en pays d'accueil, ou de transit, d'une immigration mondialisée. Partout se pose donc le problème des politiques nécessaires : au niveau international pour réunir les questions de l'émigration et de l'immigration, au niveau national pour intégrer les populations nouvelles.

politique étrangère

Nuit sans lune. Des embarcations légères abordent le navire qui attend au large sa cargaison de clandestins pour l'Europe. Ils iront grossir les rangs de cette « multitude d'hommes, de femmes et d'enfants en haillons qui errent dans les rues de Marseille, de Barcelone et d'autres villes françaises et espagnoles. Quand on leur demande pourquoi ils ont quitté leur pays, ils inventent des histoires invraisemblables de femmes et d'enfants massacrés, simplement pour attirer la compassion. » Nous sommes au Liban en 1889 ; le consul de la Sublime Porte à Barcelone commente les résultats de l'enquête qui révèle l'existence d'un réseau de trafiquants dont la tête est à Tripoli (Liban). Le gouverneur de Beyrouth ordonne que

Les données et éléments factuels présentés dans cet article sont développés dans Ph. Fargues, « International Migration in the Arab Region : Trends and Policies », United Nations Expert Group Meeting on International Migration and Development in the Arab Region, Beyrouth, 15-17 mai 2006, et Ph. Fargues (dir.), Migrations méditerranéennes – Rapport 2005, Florence, CARIM, Institut universitaire européen, 2005.

l'on saisisse les embarcations et que l'on fasse comparaître les trafiquants et leurs complices. Son successeur comprend bientôt que les mesures administratives à l'encontre de l'émigration, loin d'éliminer le phénomène, ne font que favoriser son caractère illégal. Les routes de la migration clandestine sont si bien établies que ce ne sont plus seulement les habitants du Liban qui les empruntent, mais ceux des pays proches. Il faudra vingt ans pour que le ministre de l'Intérieur de l'Empire ottoman admette que « le problème se résoudra de lui-même en temps utile, lorsque l'argent envoyé par les émigrés et leurs investissements apporteront un essor du commerce, de l'artisanat et des usines dans le Mont-Liban et au-delà¹. »

Près de cent vingt ans plus tard, l'histoire se répéterait-elle ? Oui : la pression migratoire, le trafic qu'elle alimente, la réticence des pays receveurs et les stratégies de contournement que celle-ci engendre n'ont guère changé. Non, si l'on considère son contexte : la démographie et la politique ont créé un terrain totalement nouveau sur lequel se jouent les migrations modernes.

La fin de l'opposition entre pays d'émigration et pays d'immigration

Jusque vers 1990, le monde arabe était schématiquement divisé entre pays de destination et pays d'origine de migration internationale, selon la présence ou non de pétrole dans leur sous-sol. Les grands exportateurs de pétrole jouissaient d'une abondance de capital, mais d'un manque de main-d'œuvre autochtone qu'ils compensaient par l'importation massive de force de travail, au point que l'ensemble formé par le Golfe et la Libye était devenu le troisième bassin d'immigration au monde après les États-Unis et l'Union européenne (UE). Les pays non pétroliers qui souffraient de la combinaison inverse, un déficit en capital mais un surplus de mains-d'œuvre, étaient devenus des pays d'émigration, vers les pays arabes producteurs de pétrole ou le reste du monde. Les seules exceptions étaient l'Algérie et dans une certaine mesure l'Irak, deux pays qui recevaient de leurs hydrocarbures un revenu considérable, qu'ils n'avaient pas su transformer en plein-emploi pour leurs ressortissants. Quant à la Turquie, elle se rangeait parmi les pays d'origine, avec une émigration principalement orientée vers l'Europe, mais aussi vers la péninsule arabique.

1. E.D. Akarli, « Ottoman Attitudes Towards Lebanese Emigration, 1885-1910 », in A. Hourani et N. Shehadi, *The Lebanese in the World. A Century of Emigration*, Londres, I.B. Tauris, 1992, p. 109-138.

Après trois décennies de stabilité, la distinction entre pays d'immigration et pays d'émigration s'est brouillée. Si les pays pétroliers continuent à attirer de la main-d'œuvre étrangère, en particulier avec la remontée des prix du pétrole, ils sont pour la première fois confrontés au chômage de leur population nationale, auquel les gouvernements répondent par des politiques de plus en plus restrictives en matière d'immigration. Quant aux pays non pétroliers, ils se voient transformés en nouveaux pays de destination et de transit sur les routes d'une migration mondialisée, tout en demeurant des pays d'émigration pour leurs nationaux. Eux aussi répondent à cette nouvelle situation par des politiques restrictives en matière d'immigration. Au même moment, ils découvrent dans leurs propres expatriés une richesse mobilisable pour des objectifs nationaux, et mettent en place des politiques destinées à resserrer les liens des émigrés avec leur pays d'origine.

Après trois décennies de stabilité, la distinction entre pays d'immigration et pays d'émigration s'est brouillée

Qui sont les migrants ?

Combien le monde arabe et la Turquie comptent-ils d'émigrés, aujourd'hui ? Cette question, simple en apparence, ne saurait recevoir de réponse unique : le nombre de migrants varie en fonction de qui l'on compte comme migrant, et de qui compte.

Deux critères peuvent servir à définir qui est migrant : le pays de nationalité, selon lequel les immigrés sont les résidents étrangers, et le pays de naissance, selon lequel ce sont les résidents nés à l'étranger. La différence entre les deux est formée, d'une part, des personnes nées à l'étranger mais qui ont la nationalité de leur pays de résidence actuelle (notamment les immigrés naturalisés) et, d'autre part, des résidents étrangers qui ne sont pas nés à l'étranger (personnes nées dans le pays de parents étrangers). Dans certains pays, on compte parmi les immigrés des personnes qui ne sont ni étrangères ni nées à l'étranger, mais des nationaux nés dans le pays d'un ou de deux parents immigrés (souvent nommés « migrants de seconde génération »).

Le comptage statistique des migrants varie également selon qui, du pays d'origine ou de résidence, l'effectue. Si l'on définit les immigrés par leur pays de naissance, les deux comptes ne différeront que dans les cas où les frontières politiques sont contestées, ou bien lorsqu'elles se sont déplacées. Si par contre on définit les immigrés par leur pays de nationalité, les comptes seront presque systématiquement différents. S'agissant d'une catégorie légale, la nationalité est susceptible d'interpré-

tations diverses. Le fait que ceux qui possèdent – effectivement ou potentiellement – plusieurs nationalités puissent être comptés comme nationaux par plus d'un pays affecte considérablement la statistique.

Avec la même source (les registres néerlandais de population au 1^{er} janvier 2005), les autorités néerlandaises et marocaines apportent des réponses différentes à la question : « combien de Marocains résident aux Pays-Bas ? » Pour les autorités néerlandaises, il y en a 91 558 : ce sont les résidents de nationalité marocaine ; pour les autorités marocaines, il y en a environ trois fois plus : entre 299 897 (tous les migrants de première génération nés au Maroc plus ceux des migrants de seconde génération qui ont leurs deux parents nés au Maroc, naturalisés ou non) et 315 821 (les personnes précédentes ainsi que les migrants de seconde génération dont un des deux parents est né au Maroc).

Sans aucune exception dans la région qui nous intéresse, les migrants comptés par les consulats des pays d'origine sont ainsi plus nombreux que ceux comptés par les instituts statistiques des pays de résidence. Les chiffres des pays de résidence donnent donc l'image d'une migration plus réduite que ceux des pays de départ. La différence relative varie de +13 % pour les Turcs et +29 % pour les Algériens, à +246 % pour les Égyptiens. Dans l'ensemble de l'Union européenne (UE25) et pour les sept pays d'origine pour lesquels le calcul est possible (Algérie, Égypte, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie, Turquie), on dénombre 5,635 millions de migrants en provenance des pays arabes et de Turquie d'après les statistiques des pays d'accueil, contre 8,177 millions d'inscrits dans les consulats des pays d'origine, soit un écart de 2,542 millions. Ces 2,5 millions regroupent différentes situations : doubles nationaux, migrants temporaires repartis sans être radiés des listes consulaires, mais aussi migrants irréguliers pour lesquels s'inscrire à leur consulat représente une protection dans l'environnement dangereux que crée la clandestinité. Tenant compte, en outre, de l'insuffisance des statistiques sur plus de la moitié des pays concernés, on peut avancer un nombre d'émigrés de première génération (nés dans le pays d'origine), toutes destinations confondues, compris entre 12 et 15 millions pour les pays arabes et d'environ 3 millions pour la Turquie.

Persistance de l'émigration

La grande majorité de ces migrants se répartissent, en nombres approximativement égaux, entre l'Europe et les pays arabes producteurs de pétrole : Arabie Saoudite, émirats du Golfe et Libye. Les autres, soit 10 % des émigrés de première génération, se trouvent en Amérique du Nord ou en Australie. Le gros de cette émigration demeure peu qualifié, avec une

distinction entre générations (les jeunes sont de plus en plus diplômés) et entre pays de destination. Les diplômés d'universités ne représentent ainsi que 10 % des migrants de première génération originaires des pays arabes et de Turquie en Europe, mais 58 % au Canada et aux États-Unis. Cela s'explique notamment par l'effet des politiques d'immigration suivies des deux côtés de l'Atlantique – attraction des diplômés en Amérique, fermeture à la migration de travail en Europe.

Les migrants du Maghreb et de Turquie se trouvent principalement en Europe ; ceux du Machrek se situent plutôt dans les pays arabes pétroliers ou en Amérique du Nord. La destination détermine-t-elle la nature de l'émigration, comme le suggère le vocabulaire administratif et statistique de pays comme l'Égypte et la Jordanie, où l'émigration vers le Golfe et la Libye est qualifiée de « temporaire » tandis que celle vers le reste du monde est dite « permanente » ? Vraisemblablement non, si l'on en juge par les exceptions aussi nombreuses que la règle : par exemple la fréquence croissante d'une migration temporaire originaire d'Égypte dans des pays européens comme l'Italie ou la France, ou encore celle d'une migration permanente dans la péninsule arabique où les Égyptiens de seconde génération sont de plus en plus nombreux. La distinction des administrations égyptienne et jordanienne renvoie plutôt aux différentes politiques des pays d'accueil : orientées vers l'intégration en Europe et plus encore en Amérique du Nord, mais l'excluant dans les pays arabes.

L'émigration des pays arabes tend aujourd'hui à s'amplifier, comme l'illustre le cas du Maroc, un des principaux pays d'émigration de la région avec l'Égypte. L'effectif des Marocains enregistrés dans leurs consulats a doublé ces douze dernières années, passant de 1,549 million en 1993 à 3,089 millions en 2004 : un accroissement de +6,3 % par an, soit cinq fois plus rapide que celui de la population résidente du Maroc (+ 1,3 % par an). L'accélération de l'émigration marocaine ces dernières années se reflète dans celle des inscriptions consulaires : +92 195 par an en 1993-1997, +132 804 par an en 1997-2002, et +253 496 par an en 2002-2004. D'autres pays arabes comme l'Irak, le Liban, l'Égypte, le Soudan, le Yémen et l'Algérie ont également connu un regain d'émigration dans la dernière décennie. Par contraste, la Turquie donne les signes inverses d'un pays où l'émigration appartiendra bientôt au passé.

Il y a beaucoup de chances que l'émigration des pays arabes perdure, voire qu'elle s'accroisse dans les années à venir. Ses facteurs externes – accroissement des différences économiques entre pays arabes non producteurs de pétrole (mais non la Turquie) et destinataires de leur émigration ; appel de l'Europe pour maintenir le volume de sa population active et compenser l'arrivée de générations creuses ; appel des pays du Golfe où

l'envolée des prix du pétrole se traduit par celle de la construction et des services – sont en place au moins pour la décennie à venir. S'y ajoute le risque que fait courir aux économies fragiles des pays de la rive sud l'établissement imminent d'une zone de libre-échange en Méditerranée en application des accords d'association passés avec l'Union européenne dans le cadre du processus de Barcelone.

Les facteurs internes de l'émigration continueront de même à jouer. L'émigration est une réponse à la combinaison de différents facteurs (pression démographique sur les marchés du travail, chômage et sous-emploi des compétences, faibles rémunérations, etc.) qui forment, sur fond de déficit de gouvernance, un cercle vicieux dont on voit mal les pays arabes (mais non la Turquie) sortir du jour au lendemain. On aurait tort toutefois de ne voir dans l'émigration que la sortie d'une impasse : elle est aussi l'exercice d'une liberté de mouvement. La démographie permet bien de voir ces deux facettes : la réaction à des opportunités qui se ferment et

**L'immigration n'est pas que
la sortie d'une impasse :
elle est aussi l'exercice
d'une liberté de mouvement**

à d'autres qui s'ouvrent. Les pays arabes et la Turquie ont connu une baisse très marquée de leur natalité à partir du milieu des années 1980. Sur les marchés du travail, elle ne se traduira pas avant 2010 ou 2020 par une réduction de la

pression sur l'emploi, tandis que d'ores et déjà une autre évolution, liée à la baisse de natalité, joue dans l'autre sens : l'entrée d'un nombre croissant de femmes sur le marché du travail. La démographie, de ce point de vue, exerce une contrainte, mais la baisse rapide de la natalité présente aussi un autre aspect : c'est une rupture dans l'histoire des générations. Les jeunes adultes d'aujourd'hui connaissent une situation radicalement différente de celle de leurs prédécesseurs : la charge qui pèse sur eux est particulièrement faible – ils ont à la fois peu d'enfants (grâce à leur propre fécondité, désormais basse) et beaucoup de frères et sœurs pour partager la charge des personnes âgées (grâce à la fécondité élevée de la génération précédente). Ils en tirent une liberté de mouvement qui n'existait pas auparavant. Dans la génération précédente, on émigrerait pour nourrir sa famille ; aujourd'hui, on émigre pour se réaliser.

Mobilisation des diasporas

Depuis des décennies, le développement et l'emploi sont les leitmotivs des agendas économiques et sociaux des pays arabes non pétroliers et de la Turquie. Dans ce contexte, ils reconnaissent généralement que le départ à l'étranger d'une main-d'œuvre en surplus ne peut qu'alléger la pression sur le marché du travail, et indirectement sur l'État.

À partir des années 1960 (Turquie, Maroc, Tunisie, Algérie) et 1970 (Égypte, Jordanie, Yémen), les gouvernements de plusieurs pays ont activement facilité l'émigration de leurs ressortissants, qui a même, dans certains cas, fait partie des stratégies de croissance des plans de développement. Le Maroc, dès le plan quinquennal de 1968, fixait comme objectif le plus grand nombre possible d'émigrés afin de ne garder au pays que le plus petit nombre possible de chômeurs, et d'attirer avec l'épargne des émigrés un maximum de ressources dans l'économie nationale. Il n'a jamais abandonné cette ligne, même lorsqu'à partir de 1973, les gouvernements européens ont, l'un après l'autre, fermé leurs portes à l'immigration de travailleurs. En affirmant en même temps sa réticence à l'intégration des émigrés marocains en Europe et son refus de reconnaître la double nationalité, le roi Hassan II était parfaitement cohérent : l'émigration est une exportation et, s'il faut la promouvoir, ce doit être pour le bénéfice du Maroc. Dans son discours du Trône de 2005, le roi Mohammed VI allait plus loin que son père : prenant acte de ce que la plupart des émigrés ne reviennent pas mais conservent des liens étroits avec leur pays d'origine, il saluait « l'élan patriotique sincère manifesté par Notre fidèle communauté résidant à l'étranger » et annonçait une réforme du droit de la nationalité qui prévoyait notamment l'octroi de la nationalité marocaine aux secondes générations d'émigrés².

Le Yémen est un autre cas d'encouragement indéfectible de l'émigration. En dépit du retour de plus de 500 000 travailleurs expulsés d'Arabie Saoudite lors de la guerre du Golfe de 1990-1991 (le Yémen avait soutenu l'Irak), son plan quinquennal 2000-2005 préconisait la « coopération avec les pays voisins pour y accroître la proportion de travailleurs yéménites » et « encourag[ea]it le secteur privé à établir des centres spécialisés dans la formation des Yéménites désireux d'émigrer aux métiers demandés sur les marchés étrangers³. » En Égypte, un ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration a été créé en 1996 avec, entre autres, l'objectif de « lier une politique d'émigration avec les intérêts nationaux de l'État⁴ ».

D'autres pays ont une politique plus réservée. L'Algérie, qui suspendit son émigration en 1973, est restée longtemps partagée entre deux positions : fort de sa richesse pétrolière et gazière par rapport à laquelle les remises d'épargne des émigrés sont quantité négligeable, et soucieux de rester à l'avant-garde de l'anti-impérialisme, son gouvernement a maintes fois dénoncé l'émigration comme une dépendance post-coloniale. Par

2. Discours de S.M. le Roi Mohammed VI à l'occasion de la fête du Trône, Tanger, 30 juillet 2005.

3. Ministry of Planning and Development, Summary of the Second Five Year Plan for Economic and Social Development, 2001-2005, Yémen, p. 62-63, <www.mpic-yemen.org/new1/mpic.asp>.

4. Voir <www.emigration.gov.eg/>.

ailleurs, incapable d'assurer le plein-emploi sur un marché du travail littéralement miné par un taux de chômage de 20 à 30 % depuis l'indépendance, il s'est bien gardé d'organiser le retour de ses émigrés. L'ambiguïté perdure : alors qu'une ordonnance de 2005 disposait que tout enfant né de mère algérienne jouissait de la nationalité algérienne à la naissance, au même titre qu'un enfant né de père algérien, le président Bouteflika a, dans un discours de 2006, remis en cause le principe de la double nationalité⁵.

Le Liban affiche une certaine inquiétude devant l'hémorragie d'un flux d'émigration que la fin de la guerre civile (1975-1989) n'avait pas tari, et que le conflit israélo-libanais de l'été 2006 risque d'amplifier. Entre 1987 et 1996, ce sont près d'un cinquième des adultes (21,5 % des hommes et 14,6 % des femmes entre 25 et 40 ans) qui ont émigré et, dans les cinq années suivantes, on enregistrait encore un départ pour dix adultes (9,1 % en 1997-2002)⁶. Différents courants politiques craignent que l'émigration touche certains groupes confessionnels plus que d'autres, affectant de ce fait l'équilibre fragile entre les communautés, et ils critiquent le gouvernement pour l'image positive qu'il se plaît à donner de la diaspora libanaise et des positions influentes qu'elle occupe dans le monde⁷.

Les pays arabes (sauf les pays du Golfe et la Libye qui n'ont pas de communauté émigrée significative) et la Turquie ont tous établi des institutions, souvent des ministères, pour encadrer la relation du pays avec ses expatriés. Ces institutions suivent deux lignes, l'une économique et l'autre culturelle.

La ligne économique consiste à maximiser le bénéfice de l'argent de la diaspora. Il s'agit d'inciter les émigrés à transférer le maximum d'épargne vers leur pays d'origine, et à y réaliser le plus d'investissements possible. Cet objectif a pesé lourd dans l'adoption par tous les pays d'émigration de réformes bancaires et fiscales libéralisant la circulation et le placement de l'argent. On ne connaît pourtant pas l'impact réel de ces politiques sur le volume des remises d'épargne des émigrés, sur leur affectation entre consommation et investissement, y compris l'investissement en capital humain (éducation, santé), ou encore sur l'effet pervers par lequel les envois de fonds de l'étranger, comme toute rente, décourageraient l'effort

5. M. Saâdoune, « Retour sur le discours du Président. Les sorties de texte de Bouteflika », *Le Quotidien d'Oran*, 7 juin 2006.

6. R. Kasparian et C. Kasparian, « Émigration, emploi et conditions économiques. Le cas du Liban », communication présentée au séminaire « Forecasting Economic International Migration in the Euro-Mediterranean Area, 2005-2025 », Istanbul, 2006 (à paraître sur <www.carim.org>).

7. F. Kiwan, « La dimension politique et sociale des migrations au Liban », in Ph. Fargues (dir.) (2005), *op. cit.*, p. 187-92.

productif sur place. Par ailleurs, on sait que les remises d'épargne ont un cycle, et qu'elles culminent quelques années après l'arrivée du migrant pour se réduire au fur et à mesure qu'il s'installe dans son pays d'accueil. Si l'on veut obtenir un flux constant de remises, il faut donc assurer un flux constant de nouveaux émigrés.

La ligne culturelle répond au constat que les émigrés, dans leur grande majorité, ne retournent pas au pays. Dans les pays occidentaux où le regroupement familial a été reconnu comme un droit fondamental, ils ont leurs épouses et leurs enfants. L'arrivée des secondes générations s'est accompagnée d'une transition culturelle dans la famille, les parents ayant été élevés dans le pays d'origine et les enfants dans le pays d'accueil. Pour maintenir le lien de la seconde génération avec son pays d'origine, les ministères et institutions publiques ont donc développé une série d'activités permettant à cette génération de raviver son identité arabe ou turque (cours de langue, vacances au pays) et musulmane (encadrement de la religion). En particulier, ils voient dans la formation des imams dans leur pays d'origine une garantie contre l'autodésignation, au sein des populations émigrées, d'éléments susceptibles de troubler l'ordre public et d'offrir une proie facile aux mouvements extrémistes⁸.

Dans leur grande majorité, les émigrés ne retournent pas au pays

Généralisation de l'immigration

Les pays arabes sont aujourd'hui tous devenus des pays d'immigration. D'après la base de données des Nations unies⁹, ils compteraient ensemble 20,660 millions d'immigrants (y compris ceux en provenance d'un autre pays arabe), soit 6,6 % de leur population totale (par comparaison, l'Union européenne en compte 8,6 % et l'Amérique du Nord, 13,5 %). En fait cette base comporte quelques éléments de surestimation et un chiffre plausible serait environ 15 millions. S'y ajoutent 1,3 million d'immigrés que compte la Turquie (1,8 % de sa population).

Une grande majorité de ces immigrés se trouvent dans les pays du Golfe, où l'on compte 12,8 millions de non-nationaux (Nations unies, 2005), soit 36 % de leurs 36 millions d'habitants. La moitié d'entre eux sont en Arabie Saoudite, mais les Émirats arabes unis détiennent le record

8. Ph. Fargues (dir.), conclusions du séminaire « Politiques d'intégration : la vision des pays tiers méditerranéens », Tunis, 12-15 décembre 2005, <www.carim.org/Publications/200512-CARIM-TunisSem.pdf>.

9. Voir <esa.un.org/migration/>.

relatif, avec 71 % de non-nationaux parmi leurs résidents. La guerre de 1990-1991, qui avait occasionné le plus grand traumatisme de l'histoire moderne des migrations – environ 5 millions de migrants réguliers, aussi bien des pays arabes que d'Asie du Sud et de l'Est, s'étaient trouvés du jour au lendemain sur les routes de l'exode –, est vite tombée dans l'oubli. En quelques années seulement, l'immigration a retrouvé son profil d'avant-guerre : deux tiers d'hommes et un tiers de femmes (pour la plupart des employés de maison), une prédominance de travailleurs peu qualifiés et une majorité de non arabes, principalement pakistanais, indiens et d'autres nationalités d'Asie.

Hors du Golfe, d'autres pays arabes comptent chacun plusieurs centaines de milliers d'immigrés réguliers : la Libye, pays d'emploi pour de nombreux Égyptiens, Soudanais, Tunisiens, Tchadiens, quoiqu'à une moindre échelle qu'avant les années d'embargo (1992-1999) ; la Jordanie, avec plus de 225 000 Égyptiens, pour la plupart ouvriers agricoles, et quelques dizaines de milliers d'Asiatiques ; le Liban, où plus de 50 000 permis de résidence sont délivrés chaque année à des femmes immigrées du Sri Lanka et des Philippines, employées dans les services domestiques. S'y ajoutent d'autres migrations de grande ampleur se comptant chacune en centaines de milliers, bien qu'elles ne laissent aucune trace dans les statistiques : les Soudanais en Égypte, les Irakiens en Jordanie et les travailleurs temporaires et irréguliers syriens au Liban (au moins avant l'évacuation du Liban par l'armée syrienne).

Les immigrés en situation irrégulière s'ajoutent aux chiffres ci-dessus. Les États du Golfe, comme tous les grands pays d'immigration, en comptent en grand nombre. Pour qu'un immigré soit en situation irrégulière, il suffit qu'il n'ait pas, ou plus, de travail, qu'il soit entré et resté à l'occasion du pèlerinage à La Mecque ou qu'il ait été abusé par un courtier qui lui a vendu un visa pour un emploi fictif. On estime leur nombre à 300 000 aux Émirats arabes unis, et à plus de 1 million en Arabie Saoudite, où il est chaque année procédé à quelque 700 000 rapatriements forcés (soit 10 à 100 fois plus que dans un pays européen moyen !)

Le fait nouveau est la montée de l'immigration irrégulière dans les pays arabes qui restent de grands foyers d'émigration, ainsi qu'en Turquie. Il s'agit le plus souvent d'une immigration de « transit », composée de personnes qui se destinaient initialement à des pays plus lointains, en Europe ou en Amérique du Nord, à la porte desquels elles se trouvent bloquées. Cette immigration est généralement perçue comme indésirable par les gouvernements des pays de transit : elle met au défi des économies déjà minées par le chômage et le sous-emploi des nationaux, et des

appareils administratifs et légaux mieux adaptés à traiter de l'émigration des nationaux que de l'immigration d'étrangers.

L'ensemble du Maghreb est devenu une région de transit. Le phénomène a commencé par le Maroc, le plus proche de l'Europe, puis s'est étendu aux autres pays à mesure que les contrôles se renforçaient sur les routes les plus courtes. L'Algérie, la Tunisie, la Libye et maintenant la Mauritanie sont devenues des lieux d'embarquement pour des migrants venus du sud du Sahara ; le Liban, la Turquie et la Syrie, pour ceux venus du Moyen-Orient ou d'Asie centrale. Comme il faut parfois très longtemps pour embarquer, et que tous n'y parviennent pas, des migrants initialement en transit deviennent des immigrés, le plus souvent irréguliers, et entrent sur le marché local de l'emploi. Ils y forment une main-d'œuvre particulièrement vulnérable, et donc flexible, dont l'économie locale tire souvent profit. Les effectifs concernés se chiffrent en dizaines de milliers dans chacun des pays du Maghreb et en Turquie ; le phénomène s'étend à l'Égypte, pour de nombreux migrants soudanais, somaliens et éthiopiens. Le Yémen lui-même, l'un des pays les plus pauvres du monde, mais situé à la porte de pays qui sont parmi les plus riches, est devenu un lieu de transit à grande échelle pour des migrants originaires de la Corne de l'Afrique. Du fait du renforcement des pressions migratoires en Afrique, d'un côté, et du durcissement des conditions d'accès à l'Europe ou à l'Amérique du Nord, de l'autre, il y a tout lieu de penser que ce type d'immigration prendra de l'ampleur dans les années à venir.

L'ensemble du Maghreb est devenu une région de transit

Protectionnisme et absence de projet d'intégration des immigrés

Tous les pays arabes ont aujourd'hui une politique consistant à réserver l'emploi à leurs nationaux. C'est une situation nouvelle pour les pays exportateurs de pétrole dont les économies se sont construites sur l'importation de main-d'œuvre et pour les autres qui, avec la montée des migrations de transit, se trouvent pour la première fois confrontés à une concurrence étrangère sur leur marché du travail.

À la suite de la guerre de 1990-1991, les pays du Golfe ont développé des politiques d'« indigénisation » du travail, doublement protectionnistes. D'une part, en accroissant les barrières à l'entrée (octroi de plus en plus difficile des visas) et au séjour (limitation ou suppression pure et simple du regroupement familial, non-éligibilité des étrangers à la sécurité sociale et à l'éducation gratuite), elles visent à infléchir l'offre de travail pour les étrangers. D'autre part, en réservant par la loi toute une liste d'emplois aux nationaux et en taxant les entreprises à l'embauche

d'étrangers, elles agissent sur la demande¹⁰. Cependant, la désaffection de la main-d'œuvre nationale pour les emplois salariés du secteur privé (qui rémunère le travail, non la position) et celle des employeurs pour cette même main-d'œuvre (qui n'accepte pas les basses rémunérations offertes aux immigrés) se sont jusqu'à présent conjuguées pour mettre en échec ces politiques d'indigénisation¹¹. D'autres pays du Machrek, comme l'Égypte, la Jordanie ou le Liban, ont aussi adopté des politiques de ce type.

Tous les pays sont confrontés à la montée des migrations irrégulières. Deux d'entre eux seulement, le Maroc¹² en 2003 et la Tunisie¹³ en 2004, se sont dotés de lois sur l'entrée, la résidence et la sortie des étrangers. Elles prévoient des peines sévères applicables aux trafiquants, mais aussi aux migrants eux-mêmes, tout en ne contenant aucune disposition les protégeant contre un mauvais traitement de la part des employeurs ou de l'administration. Elles ont soulevé la critique des organisations de défense des droits de l'homme, qui y ont vu, d'une part, un cadre susceptible d'aggraver un drame humanitaire déjà considérable et, d'autre part, un acte d'abdication devant les pressions de l'Europe, au détriment des bonnes relations avec les voisins africains. C'est dans ce contexte que les gouvernements des pays du Maghreb préconisent une approche globale des migrations, où la prévention de la migration irrégulière et la réouverture de canaux légaux de migration économique seraient deux facettes inséparables de toute politique cohérente de migration en Méditerranée¹⁴.

Quand des migrants temporaires ou en transit s'installent, la question de leur intégration dans le pays d'accueil se pose. La Commission européenne a ainsi recommandé que les immigrés acquièrent progressivement des droits et des devoirs qui leur assurent à l'issue d'un certain nombre d'années un traitement équivalent à celui des nationaux du pays hôte. Aucun pays arabe n'a de projet de ce type. Intégrer les immigrés dans la société, qu'ils soient arabes ou non, n'est nulle part à l'ordre

10. N. Shah, « Restrictive Labour Immigration Policies in the Oil-Rich Gulf : Implications for Sending Asian Countries », *United Nations Expert Group Meeting on International Migration and Development in the Arab Region*, Beyrouth, 15-17 mai 2006, disponible sur <www.un.org/esa/population/publications/EGM_Iltmig_Arab/Iltmig_Arab.htm>.

11. R. Looney, « Saudization and Sound Economic Reforms : Are the Two Compatible ? », *Strategic Insights*, vol. III, n° 2, 2004 ; D. Pakkiasamy, *Saudi Arabia's Plan for Changing its Workforce*, Washington, D.C., Migration Policy Institute, 2004.

12. K. Elmadmad, *La Nouvelle Loi marocaine du 11 novembre 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, et à l'émigration et l'immigration irrégulières*, CARIM-AS 2004/01, « Notes d'analyse et de synthèse ».

13. H. Chékir et F. Ben Cheik (2005), « Tunisie : la dimension juridique des migrations internationales », in Ph. Fargues (dir.) (2005), *op. cit.* [1].

14. J.-P. Cassarino, *Website Guide on Europe's Migration Policy in the Mediterranean*, CARIM-AS 2006/10, « Notes d'analyse et de synthèse ».

du jour. La Turquie, de ce point de vue, se distingue par une volonté d'intégration des immigrés turcs ethniques¹⁵.

Tous les pays arabes et la Turquie font l'expérience de migrations intenses et tous les facteurs sont là pour que ces migrations se poursuivent ou s'amplifient. Le besoin de politiques spécifiques pour traiter de ces questions est donc plus évident que jamais.

La migration crée un lien durable entre les pays d'origine et de destination. La circulation des personnes est la forme d'échange la mieux établie entre des pays qui sont par ailleurs très faiblement liés par le commerce¹⁶ ; dans de nombreux pays, les transferts financiers des travailleurs émigrés viennent de loin en tête de toutes les recettes d'exportation ; et la différence de comptage des migrants entre pays d'origine et pays d'accueil reflète le fait que nombre d'entre eux sont reconnus comme leurs par les deux sociétés. Les politiques de migration qu'il convient de définir doivent donc être le produit d'un dialogue international.

La distinction entre pays émetteurs et pays récepteurs de la migration tend à s'effacer au sud et à l'est de la Méditerranée. Alors que les pays arabes et la Turquie sont devenus des pays d'accueil, une opposition tranchée est apparue entre les politiques traitant de l'émigration et celles traitant de l'immigration. Tous les pays courtisent leur émigration en même temps qu'ils stigmatisent l'immigration. Les politiques de migration doivent rétablir une cohérence entre la perception des deux facettes d'une même réalité, sous la forme notamment de la reconnaissance et de l'application du droit des migrants¹⁷. Faute de quoi, l'amplification annoncée des migrations ne produira que plus de divisions et de replis.



MOTS CLÉS

Migrations
Maghreb
Pays du Golfe
Turquie

15. K. Kirişçi, *Asylum, Immigration, Irregular migration and Internally Displacement in Turkey : Institutions and Policies*, CARIM-AS 2004/3, « Notes d'analyse et de synthèse ».

16. Les échanges inter-arabes représentent environ 5 % du commerce extérieur des pays arabes ; quant au commerce entre l'Europe et la rive sud de la Méditerranée, il est asymétrique : prédominant dans le commerce extérieur de la seconde, mais pas de la première.

17. La « Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille » de 1990 n'a jusqu'ici été ratifiée par aucun des grands pays d'immigration.